



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 3 mars 2022

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Les collectivités territoriales peuvent répondre aux besoins du peuple ukrainien via le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

Dans une démarche de solidarité avec le peuple ukrainien, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en place le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), qui permet à celles-ci d'apporter une contribution financière pour financer une opération humanitaire d'urgence. Les collectivités territoriales peuvent ainsi répondre aux besoins des Ukrainiens et participer à la réponse humanitaire française.

Les contributions des collectivités territoriales sont réunies au sein de ce fonds géré par des équipes du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Ces équipes, spécialisées dans l'aide humanitaire d'urgence, travaillent en lien direct avec les organisations internationales et ONG françaises. Les actions d'aide d'urgence et contributions sont sélectionnées par le centre de crise et de soutien, en fonction des besoins et du rapport coût/efficacité des actions proposées par les opérateurs (organisations internationales, ONG françaises et locales), le plus souvent en lien avec la collectivité territoriale impliquée.

Cette contribution fait l'objet d'une convention de subvention entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et l'opérateur retenu. Il est également prévu que le logo de la collectivité territoriale soit apposé sur l'ensemble des supports de communication liés à la crise humanitaire.

La collectivité territoriale est tenue au courant des actions menées suite à sa contribution financière, ce qui lui permet d'être assurée que les fonds sont utilisés à bon escient et apportent une réponse adaptée aux besoins.

Mode d'emploi pour les collectivités territoriales souhaitant contribuer au FACECO : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/article/fonds-d-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-faceco>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle